

Communiqué de presse
Paris, le 27 janvier 2015

Hackathon de l'Assurance Maladie
Une première collaboration réussie au service de l'ouverture des données de santé

Lundi 26 janvier 2015, l'Assurance Maladie et Etalab¹ ont réuni pendant une journée une soixantaine de participants d'horizons et de profils différents pour travailler de manière collaborative sur la réutilisation de **jeux de données comprenant l'ensemble des remboursements mensuels effectués par le régime général de l'Assurance Maladie depuis 2010** par type de prestations, d'exécutants et de prescripteurs.

Guidés par des experts de la Direction de la Stratégie, des Etudes et des Statistiques de la Cnamts dans l'utilisation de ces données techniques qui nécessitent une connaissance fine des modalités de gestion des dossiers de remboursement, **data scientists, développeurs, entrepreneurs, cabinets de conseil, représentants d'organismes complémentaires, institutionnels (Drees, HAS)...** ont confronté leurs idées et travaillé toute la journée sur **cette première livraison de data pour contribuer à l'analyse de notre système de santé**. Des problématiques relatives à l'ouverture des données de santé et aux risques de ré-identification inhérents ont également été explorées à cette occasion.

En fin de journée, **les différents groupes ont pu présenter leurs projets, en présence de la ministre des Affaires sociales, de la Santé et des Droits des femmes, Marisol Touraine, de la secrétaire générale pour la modernisation de l'action publique, Laure de la Bretèche et du directeur général de la Cnamts, Nicolas Revel.**

Plusieurs champs d'analyse ont été explorés par les 13 groupes constitués à l'occasion de cette journée.

Quelques exemples :

- Concordance entre les données de l'Assurance Maladie et les données de santé remontées par les objets connectés.
- Analyse de l'évolution des restes à charge en fonction du régime d'exonération par type de prestation, par spécialité médicale et par répartition géographique.
- Corrélation entre l'offre de soins et la pratique des dépassements d'honoraires.
- Effet de l'offre de soins sur la consommation médicale.
- Correspondances entre la consommation de soins de ville et la consommation de soins hospitaliers avec un focus sur les zones caractérisées par une surconsommation des urgences.
- Evaluation du risque de ré-identification des professionnels de santé ou assurés.
- Observation des disparités géographiques en matière d'offre de soins (focus sur l'endocrinologie et l'ophtalmologie).
- Etude des variations temporelles et spatiales de la permanence des soins (par le biais des codes de majoration).
- Analyse de la pratique des actes de dépistage chez les radiologues.

La diversité des projets explorés au cours de cette journée fournit **une illustration concrète des bénéfices d'une ouverture élargie de ces données agrégées**. Le croisement des données et les différents angles d'approche apportent **une profondeur d'analyse indispensable pour identifier de nouveaux champs exploratoires** au service d'une évaluation toujours plus fine du système.

Cette expérimentation a également permis de **démontrer les spécificités des données gérées par l'Assurance Maladie et les risques de ré-identification directe ou indirecte des personnes qui les caractérisent**.

Ce premier test « grandeur nature » constituait, à cet égard, **un point de passage nécessaire et incontournable avant la mise en ligne sur data.gouv.fr, prévue début février 2015, de cette première livraison de données en toute sécurité et dans le respect des règles de protection des données individuelles**.

Dans la perspective de la future loi de Santé, **l'Assurance Maladie ambitionne de poursuivre sa démarche d'ouverture des données de santé en renouvelant l'expérience avec d'autres jeux de données** comme la base « médicaments » qui recense les informations relatives aux produits soumis au remboursement.

¹ Au sein du Secrétariat général pour la modernisation de l'action publique sous l'autorité du premier Ministre, Etalab a comme mission de coordonner l'action des services de l'Etat et de ses établissements publics pour faciliter la réutilisation la plus large possible de leurs informations publiques.

A propos de la Caisse nationale de l'Assurance Maladie des travailleurs salariés

La Caisse nationale de l'Assurance Maladie des travailleurs salariés (Cnamts) gère, au niveau national, les branches Maladie et Accidents du travail / Maladies professionnelles du régime général de Sécurité sociale qui permet à chaque assuré de se faire soigner selon ses besoins, quel que soit son âge ou son niveau de ressources.

Assureur solidaire en santé, l'Assurance Maladie concourt, par les actions de gestion du risque ou les services en santé qu'elle met en œuvre, à l'efficacité du système de soins et au respect de l'Ondam qui s'est élevé en 2013 à 173,8 milliards d'euros. Elle participe également à la déclinaison des politiques publiques en matière de prévention et informe chaque année près de 60 millions d'assurés pour les aider à devenir acteurs de leur santé.

Pour conduire ses missions, l'Assurance Maladie s'appuie essentiellement sur 101 Caisses primaires d'Assurance Maladie (Cpam) en France métropolitaine, 4 Caisses générales de sécurité sociale (CGSS) dans les départements d'outre-mer, 1 Caisse commune de sécurité sociale (CCSS), et les 20 Directions régionales du Service médical (DRSM). Enfin, les 16 Carsat (Caisses d'assurance retraite et de la santé au travail) ont des missions bien spécifiques en matière de retraite*, de tarification et de prévention des risques professionnels et d'action sociale.

**A l'exception de la Cramif Île-de France, qui ne gère pas les pensions de retraite, ces champs relevant de la Caisse nationale d'Assurance Vieillesse.*

Contacts presse

presse@cnamts.fr

Lucie Hacquin - 01 72 60 17 64

Amélie Ghersinick - 01 72 60 18 29

Céline Robert-Tissot - 01 72 60 13 37

Suivez l'actualité institutionnelle de la Cnamts sur son fil [Twitter](#).